public

Etudiants de la PASS ou de LAS ayant opté pour la filière Maïeutique.

Admission pré requis

- 1. Pour être admis à l'école de Sages-Femmes de Saint-Denis de La Réunion, les étudiants de la PASS ou des LAS inscrits à l'Université de la Réunion, doivent être sélectionné à l'issue de la validation des deux semestres de l'année en COURS.
- 2. L'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant l'aptitude du candidat à suivre la formation et à exercer la profession de Sage-Femme.

Une notice d'information sur les conditions d'inscription à l'école de Sages-Femmes est remise à chaque étudiant qui opte pour cette formation à l'issue de la PASS où des LAS. Les rentrées ont lieu fin aout/début septembre de chaque année.

Nombre de places

Le nombre de candidats admis dans les Ecoles de Sages-Femmes est déterminé chaque année l'université de rattachement après concertation de l'ARS et de la Région Réunion.

Actuellement, le nombre de places à l'école de Saint-Denis de la Réunion est fixé à : 27 places + 2 étrangers.



- Frais de scolarité annuels ESF (2e et 3e) : 170 €
- Frais de scolarité annuels ESF (4e et 5e) : 243€
- Frais de formation annuels pour les étudiants en formation initiale (Non salariés - Pôle Emploi non rémunérés): Gratuit
- Frais de formation annuels pour les étudiants en formation continue (Salariés - Pôle Emploi rémunérés) sans prise en charge par un employeur dans le cadre de la promotion professionnelle ou par un organisme gérant la formation permanente :ESF2 et 3 5150 €/an. ESF4 et 5 6250€/an

- Frais de formation annuels pour les étudiants en formation continue, salariés dont les frais sont pris en charge par un employeur dans le cadre de la promotion professionnelle ou par un organisme gérant la formation permanente : ESF2 et 3 10300 €/an et ESF 4 et 5 12500€/an
- Contribution de la Vie Etudiante et de Campus : 92€ (Les boursiers de la Région sont exonérés des frais)

La Formation de Sage-Femme

L'objectif de la formation est de donner aux futures sagesfemmes une formation médicale permettant d'acquérir l'ensemble des compétences cliniques, techniques et relationnelles vis à vis de la femme, de la mère et du nouveau-né.

L'enseignement théorique porte sur :

Acquisition des techniques de soins infirmiers obstétricaux et gynécologiques Anatomie et fonctionnement du corps humain Sémiologie, Etude des pathologies Agents infectieux, Biologie

Pharmacologie

Nutrition, Education sanitaire et santé publique

Génétique, Obstétrique,

Préparation à la naissance et à la parentalité

Gynécologie, Sexologie

Contraception, Régulation des naissances

Puériculture, Néonatologie, Pédiatrie

Droit et législation

Sciences Humaines et Sociales: Psychologie et psychiatrie, anthropologie

Méthodologie de recherche, Anglais, Informatique, C2i métiers de la santé

Rédaction d'un mémoire

L'enseignement pratique est dispensé sous forme de stages dans les services de:

Médecine, Chirurgie,

Réanimation néonatale,

Bloc opératoire, salle de réveil

Diagnostic antenatal, conseil génétique

Gynécologie – Obstétrique (hôpitaux et cliniques)

Orthogénie

PMA - Cabinet des Sages-femmes libérales

LES EVALUATIONS DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS

Les évaluations des UE se font sous la forme de QCM/QROC/QR/ORAL.

La validation des UE est prononcée au vu des résultats des épreuves. L'obtention de la moyenne, soit 10 sur 20, est obligatoire pour valider chaque UE. Toutes les UE doivent être validées pour obtenir les 30 ECTS requis pour valider le semestre. Le passage en année supérieure est accordé si les 2 semestres sont validés, ce qui attribue à l'étudiant un crédit de 60 ECTS. L'étudiant est admis à redoubler s'il échoue aux épreuves de la 2ème session, sans conservation des UE validées. A l'épreuve clinique, la note zéro est attribuée en cas de non-respect de l'intimité, des règles d'asepsie, de sécurité du patient et de confidentialité

NB: La réforme des études est entrée en vigueur depuis 2011. A la fin de la troisième année en Maïeutique validée, les étudiants obtiennent un diplôme de formation générale en sciences maïeutiques et le grade de Licence



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES

PORTEUSES DE HANDICAP

Le sujet du handicap est un des axes structurants de la politique des Ressources

De ce fait, l'inclusion des personnes porteuses de handicap est une valeur importante aux IES. La possibilité de l'accessibilité aux instituts, et les compensations nécessaires aux études seront étudiées pour chaque demande.

Les s études durent 5 ans.

- Enseignement en alternance théorique/stage (cours et stages obligatoires)
- Les enseignements théoriques se font sous forme de cours magistraux, travaux pratiques avec cas cliniques et travaux dirigés
- L'enseignement théorique a lieu à l'école de Sages-Femmes
- L'enseignement clinique est dispensé sous forme de stage (jour/nuit, fériés/week end) dans les services hospitaliers de l'île et en secteur extra-hospitalier (Cabinet libéraux des sages-femmes,...).
 - Possibilité d'effectuer les stages, sous conditions, en France métropolitaine et Outremer, à l'étranger...
- Chaque année est certifiée par un examen comprenant des épreuves théoriques et pratiques et après la validation des stages accomplis au cours de l'année universitaire.
- Le diplôme d'état est obtenu après avoir satisfait aux épreuves écrites, orales, cliniques et après acceptation par le jury du mémoire de fin d'études. Il s'agit d'un diplôme national de l'enseignement supérieur délivré par le ministre chargé des universités.

La Profession de Sage-Femme

Le métier de Sage-Femme est une profession médicale classée en catégorie A.

Sa profession est réglementée au Code de Santé Publique ; le Code de Déontologie et le Conseil de l'Ordre des Sages-Femmes.

Elle comporte des obligations éthiques (secret professionnel, médical, responsabilité).

Elle travaille au sein d'un réseau qui inclut tous les acteurs du champ de la périnatalité. Elle est la profession du lien (médical, psychologique, social).

Le champ d'exercice de la Sage-Femme :

Elle est le professionnel de Santé Spécialisé chargée d'(e) :

- Assurer le suivi des maternités en pratiquant des actes nécessaires :
 - Au diagnostic et à la surveillance de la grossesse,
 - A la surveillance et à la pratique de l'accouchement,
 - Aux soins post-natals de la mère et de l'enfant.
- Assurer le suivi gynécologique des femmes
- Mener des actions de prévention dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile.
- ► Remplir une mission d'éducation et d'éducation familiale aussi bien auprès des jeunes qu'auprès des parents.

***** Les aptitudes requises :

Une excellente santé physique (gardes, horaires) Un bon équilibre psychique et affectif Sens des contacts humains (écoute, disponibilité, compréhension)

Sens des responsabilités (prise d'initiative, rapidité de jugement et d'action)

Une bonne dextérité (précision et rapidité)

Evolution de carrière ou possibilités de réorientation :

Master Périnatalité: Management et pédagogie, destiné à former les cadres des services de gynécologie-obstétrique et les enseignants d'école de sages-femmes.

Cursus universitaire éventuellement sur validation des acquis.



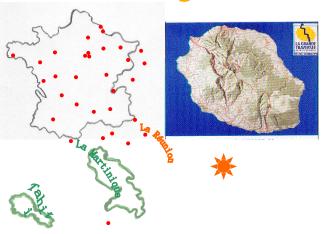








Choisir le métier de Sage-Femme



ECOLE DE SAGES-FEMMES Centre Hospitalier Universitaire 97400 Saint-Denis - Réunion

2: 0262 71 75 30

Secretariatnord@ies-reunion.fr

Site Internet: www.chu-reunion.fr

« La Naissance est, et reste toujours un événement chargé de signification : accueillir un enfant, c'est se poursuivre et se dépasser, transmettre la vie et la culture"

C. Revault d'Allones

www.ordre-sages-femmes.fr